

DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS D'EXERCICE DE L'OPTOMÉTRIE SUR LA BASE D'UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE FORMATION

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La détention d'un doctorat en optométrie de l'Université de Montréal est requise pour la délivrance d'un permis d'exercice de l'optométrie de l'Ordre des optométristes du Québec et de permis spéciaux relatifs à l'utilisation de médicaments.

Toutefois, une personne qui estime que le ou les diplômes détenus et/ou la formation reçue sont équivalents à ce doctorat peut demander à l'Ordre de délivrer un tel permis si elle est en mesure d'établir que cette autorisation ou cette équivalence est détenue conformément aux exigences législatives et réglementaires applicables.

Pour soumettre une demande, vous devez fournir à l'Ordre les documents suivants :

1. Ce formulaire, dûment rempli et signé;
2. Un chèque certifié ou mandat postal d'un montant de **689,85 \$** canadiens (600 \$ + TPS et TVQ), payable à l'ordre de l'Ordre des optométristes du Québec, pour l'examen de votre demande et, si les conditions sont satisfaites, pour la délivrance des permis d'exercice (ce montant n'est pas remboursable).
3. Pour toute autorisation relative à l'exercice de l'optométrie dans une juridiction hors Québec à laquelle vous faites référence dans le formulaire :
 - a. Pour tout diplôme ou programme d'études auquel vous faites référence sur ce formulaire, un dossier scolaire ou un ou plusieurs documents publiés par un établissement d'enseignement incluant une description des cours suivis avec le nombre de crédits connexes et les notes obtenues;
 - b. Pour tout diplôme ou programme d'études auquel vous faites référence dans le présent formulaire, l'**original ou une copie certifiée conforme par l'établissement de délivrance** du diplôme ou de l'attestation d'études correspondants;
 - c. Pour toute activité de formation ou tout examen auquel vous faites référence sur ce formulaire, une attestation de participation ou de réussite délivrée par l'organisme responsable;
 - d. Pour toute expérience de travail à laquelle vous faites référence sur ce formulaire, une attestation délivrée par l'employeur concerné.
 - e. Un **certificat de statut professionnel**, dûment rempli par l'organisme de réglementation responsable et transmis directement à l'Ordre;

D'autres documents (tels qu'une [Évaluation comparative des équivalences des études effectuées hors du Québec](#)) auprès du Gouvernement du Québec peuvent vous être demandés à un moment donné. Vous pouvez également joindre tout autre document que vous jugez pertinent.

Tout document énuméré ci-dessus qui n'est pas rédigé en français ou en anglais doit être accompagné d'une traduction en français ou en anglais attestée d'une déclaration sous serment de la personne qui a effectué la traduction. Tous les documents soumis demeurent la propriété de l'Ordre, à l'exception des originaux des diplômes, qui seront retournés au demandeur.

L'évaluation et le traitement de la demande seront effectués conformément aux exigences législatives et réglementaires applicables, en fonction des renseignements fournis sur le présent formulaire et les documents connexes. Cette évaluation peut également vous obliger à participer à une entrevue, à passer un examen ou à compléter une période de formation. Si une équivalence de formation partielle est accordée, vous serez informé du programme de formation que vous devez suivre pour obtenir une équivalence complète. En temps opportun, toute information ou décision concernant votre demande vous sera communiquée à l'adresse que vous inscrivez à la partie 2 ci-dessous.

Veuillez noter que pour se voir délivrer un permis régulier d'exercice de l'optométrie au Québec, une personne doit avoir une [maîtrise suffisante du français](#), conformément aux exigences de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c. C-11).

Toutefois, un permis d'exercice temporaire, valable pour une période d'au plus un an et renouvelable trois fois selon certaines conditions, peut notamment être délivré à une personne qui n'a pas une maîtrise suffisante du français. Aussi, la participation à une séance d'information sur les aspects déontologiques liés à la pratique de l'optométrie au Québec est également exigée préalablement à la délivrance d'un permis d'exercice par l'Ordre.

2. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES

Nom :	Prénom :	
No et rue :	Appartement :	Ville :
Province/État :	Code postal :	Pays :
Téléphone :	Courriel (« e-mail ») :	
Date de naissance :	Langue(s) parlée(s) : Français	Anglais
	Autre(s) :	

3. DIPLÔMES DÉTENUS ET ÉTUDES

Veuillez décrire ci-dessous tout diplôme qui vous a été délivré par un établissement d'enseignement ou tout programme d'études menant à un diplôme que vous avez commencé et qui pourrait être pertinent aux fins de la présente demande. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires si nécessaire.

Si vous n'êtes pas actuellement autorisé à pratiquer l'optométrie ailleurs au Canada ou aux États-Unis, vous devez joindre :

- 1) un dossier scolaire ou un ou plusieurs documents publiés par un établissement d'enseignement et contenant la description des cours suivis avec le nombre de crédits connexes et les notes obtenues;
- 2) **l'original ou une copie certifiée conforme par l'établissement de délivrance** du diplôme ou de l'attestation d'études correspondants.

Titre du diplôme :

Établissement d'enseignement :

Ville :	Pays :	Année d'obtention :
---------	--------	---------------------

Titre du diplôme :

Établissement d'enseignement :

Ville :	Pays :	Année d'obtention :
---------	--------	---------------------

Titre du diplôme :

Établissement d'enseignement :

Ville :	Pays :	Année d'obtention :
---------	--------	---------------------

Titre du diplôme :

Établissement d'enseignement :

Ville :	Pays :	Année d'obtention :
---------	--------	---------------------

Titre du diplôme :

Établissement d'enseignement :

Ville :	Pays :	Année d'obtention :
---------	--------	---------------------

4. AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION OU DE STAGE RÉALISÉES

Veuillez décrire ci-dessous toute activité de formation, autre que celle décrite à la partie 3, que vous avez terminée et qui comprend un stage ou une activité de formation continue ou de mise à niveau qui pourrait être pertinente pour cette demande. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires si nécessaire.

Si vous n'êtes pas actuellement autorisé à pratiquer l'optométrie ailleurs au Canada ou aux États-Unis, vous devez joindre une attestation de participation à un stage et à toute autre activité de formation continue ou de perfectionnement.

Titre de l'activité :

Organisme ou personne responsable :

Ville :	Pays :	Année :
---------	--------	---------

Titre de l'activité :

Organisme ou personne responsable :

Ville :	Pays :	Année :
---------	--------	---------

Titre de l'activité :

Organisme ou personne responsable :

Ville :	Pays :	Année :
---------	--------	---------

Titre de l'activité :

Organisme ou personne responsable :

Ville :	Pays :	Année :
---------	--------	---------

Titre de l'activité :

– de médicaments aux fins du traitement de conditions oculovisuelles : Oui Non

7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL

Veuillez décrire ci-dessous toute l'expérience de travail pertinente à cette demande. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires si nécessaire.

Si vous faites une demande d'équivalence de diplôme et de formation, vous devez joindre une attestation délivrée par l'employeur concerné.

Employeur : Poste occupé :

Description du poste :

Ville : Pays : Année.s et durée du poste :

Employeur : _____ Poste occupé : _____

Description du poste :

Ville : Pays : Année.s et durée du poste :

Employeur : _____ Poste occupé : _____

Description du poste :

Ville : Pays : Année.s et durée du poste :

8. DOSSIER DISCIPLINAIRE ET JUDICIAIRE

Veuillez répondre aux questions ci-après concernant vos antécédents disciplinaires ou judiciaires. Vous pouvez joindre des feuilles séparées au besoin.

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire d'un ordre professionnel ou d'un organisme équivalent vous imposant une sanction disciplinaire ?

Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme équivalent :

Date de la décision : No de dossier :
jour/mois/année

Nature de l'infraction :

Nature de la sanction :

Durée de la sanction : de à

jour/mois/année	jour/mois/année	
Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ? (Répondez « non » si vous en avez obtenu le pardon)		
Oui	Non	
Cour :		
District :	Province/État :	Pays :
Date du jugement :	No de dossier :	
jour/mois/année		
Nature de l'infraction :		
Peine imposée :		
<h2>9. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS</h2> <p>Veuillez mentionner ci-après toute autre information pertinente aux fins de la présente demande et joindre, s'il y a lieu, tout document s'y rapportant. Vous pouvez joindre des feuilles séparées au besoin.</p>		
<h2>10. AFFIRMATION SOLENNELLE</h2> <p>Je, soussigné(e), affirme solennellement que toutes les informations fournies dans le cadre du présent formulaire ainsi que celles qui apparaissent sur les documents joints en annexe sont véridiques et authentiques.</p> <p>Signature de la personne identifiée à la partie 2 du présent formulaire : _____ Date : _____</p>		

Avis : Les renseignements recueillis dans le cadre du présent formulaire sont requis en vue de permettre à l'Ordre des optométristes du Québec de s'acquitter de sa mission de protection du public, au chapitre de l'admission à l'exercice de l'optométrie notamment. Les personnes autorisées par l'Ordre, dont notamment ses administrateurs, dirigeants et employés, pourront accéder à ces renseignements, aux seules fins des fonctions qu'ils exercent pour le compte de l'Ordre. Des tiers pourraient également y avoir accès, à d'autres fins, dans certains cas prévus par la loi. Le fait de ne pas donner certains renseignements demandés dans le cadre du présent formulaire peut notamment entraîner le refus d'une reconnaissance d'équivalence ou de la délivrance d'un permis d'exercice. Les droits d'accès et de rectification à l'égard des renseignements ainsi recueillis sont notamment ceux prévus par le *Code des professions*, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., c. P-39.1).

Lois et règlements applicables

- [Charte de la langue française \(RLRQ, c. C-11\)](#)
- [Code des professions \(RLRQ, c. C-26\)](#)
- [Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels \(RLRQ, c. C-26, r. 2\)](#)
- [Règlement sur les autorisations légales d'exercer l'optométrie hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des optométristes du Québec \(RLRQ, c. O-7, r. 4\)](#)
- [Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de délivrance d'un permis de l'Ordre des optométristes du Québec \(RLRQ, c. O-7, r.12\)](#)